



59^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 10 – dialogue interactif sur la présentation orale du Haut-Commissaire sur l'Ukraine (rés. HRC 53/30) et le rapport intérimaire du SG sur les droits de l'Homme en Crimée (AG rés 79/184)

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

3 juillet 2025

Madame la Vice-présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Nous saluons le rapport du Secrétaire général et réitérons notre soutien indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, y compris en Crimée et à Sébastopol, temporairement occupés par la Fédération de Russie.

Les conclusions du rapport, en ligne avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, documentent des violations graves et systématiques : détentions arbitraires, torture, transferts forcés, notamment d'enfants ukrainiens, répression des minorités, notamment des Tatars de Crimée. L'imposition du droit russe, l'atteinte aux libertés fondamentales et les persécutions motivées par la langue, l'origine ethnique ou la position politique sont inacceptables et contraires au droit international humanitaire et aux droits humains.

Ces éléments justifient pleinement la poursuite des rapports oraux et du dialogue interactif prévus par la résolution 53/30. Nous appelons à renforcer l'assistance technique à l'Ukraine afin de soutenir les institutions démocratiques, la justice transitionnelle, les mécanismes de plainte et la documentation rigoureuse des crimes internationaux.

Le Luxembourg soutient pleinement les efforts internationaux pour garantir la redevabilité, notamment par le biais de mécanismes spécialisés, et encourage la coopération entre juridictions internationales, institutions des droits humains et société civile.

Dans ce contexte, comment le Bureau envisage-t-il la coopération avec le tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, récemment établi par le Conseil de l'Europe, puisse renforcer les efforts globaux en matière de redevabilité et faire progresser concrètement la justice pour les victimes ?

Je vous remercie.

[246 mots, temps de parole 1 min 30 s – LU 17^{ième}]